

Refonder la République et la Démocratie – La Leçon

Comment une nouvelle république est-elle fondée à la Libération ?

I) La restauration de la République

A. Un gouvernement provisoire à la libération

Suite au débarquements alliés en Normandie (6 juin 1944) puis en Provence (15 Aout 1944), Paris est libérée le 25 Aout 1944. Le lendemain, le général de Gaulle est acclamé par une foule immense. Cette popularité le conforte dans son rôle de chef du gouvernement provisoire de la République française (GPRF). L'objectif est de diriger le pays une fois le régime de Vichy renversé (mai 1945) en attendant la rédaction d'une nouvelle Constitution.

B. Le rétablissement des principes républicains

Le gouvernement provisoire commence par rétablir les libertés fondamentales (liberté de presse, de réunion, de conscience). Il met aussi en place des tribunaux d'épuration pour juger les complices de la collaboration avec l'occupant allemand. Puis cinq élections sont organisées entre 1945 et 1946 pour élire de nouveaux conseils municipaux et restaurer la République. Ainsi, en octobre 1945, une assemblée est élue pour préparer une nouvelle Constitution.

Désormais, les femmes votent et sont éligibles grâce à la loi de 1944 décrétée par le Général de Gaulle en récompense du rôle joué par les femmes durant la guerre. C'est l'aboutissement d'un long combat pour l'égalité des droits politiques. Mais, si elles participent massivement aux élections, elles sont peu nombreuses à être élues.

C. Une nouvelle République

La Constitution qui fonde la IV^e République est adoptée par référendum en octobre 1946. Elle établit un régime parlementaire et dans son préambule sont reconnus le droit au travail, à l'instruction, et aux loisirs. De plus, pour la première fois, la Constitution garantit aux femmes, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes.

Entre 1946 et 1947, les différents pouvoirs de la nouvelle République se mettent donc en place mais sans le Général de Gaulle qui estime que la constitution donne trop de pouvoirs à l'Assemblée nationale et pas assez au président de la République et qui démissionne donc du gouvernement.

II) La fondation d'une démocratie sociale

A. Le programme de la Résistance

Tous les courants politiques qui ont été actifs dans la Résistance (communistes, socialistes, gaullistes) participent en mars 1944 à l'élaboration du programme du CNR (conseil national de la Résistance). Tous veulent renforcer la démocratie par des réformes de l'économie et des politiques sociales ambitieuses afin d'améliorer les conditions de vie de tous : ils poursuivent ainsi l'œuvre sociale entamée par le Front populaire en 1936. Ce programme est appliqué à la Libération.

B. Le nouveau rôle de l'Etat dans l'économie

Les destructions matérielles dues à la guerre et les pénuries persistantes imposent à l'Etat des efforts rapides de reconstruction. Pour les réaliser dans l'esprit de la Résistance, des nationalisations (acquisition d'une entreprise par l'Etat qui en devient propriétaire) sont effectuées en 1944-45 dans les secteurs clés des ressources énergétiques (charbon, électricité, gaz), des transports (comme Renault), des banques et des assurances.

C. La mise en œuvre de l'Etat providence

Le gouvernement provisoire crée en 1945 la Sécurité sociale, un organisme de protection qui prend en charge l'assurance maladie, les allocations familiales, les accidents du travail, et met en place un système de retraites. Ces droits sociaux, qui vont accompagner l'amélioration des conditions de vie, sont aussi inscrits dans le préambule de la Constitution de 1946. On parle alors d'Etat providence pour qualifier cet Etat qui met en place des moyens pour protéger les citoyens contre les risques liés à la maladie, la précarité et la vieillesse.

Vocabulaire

-Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) : Gouvernement créé en 1944 par le général de Gaulle et des résistants afin de diriger le pays une fois le régime de Vichy renversé, en attendant la rédaction d'une nouvelle Constitution.

-Epuraton : Répression contre les français accusés ou soupçonnés de collaboration avec l'Allemagne. On distingue l'épuration spontanée, hors de toute règle du droit, et l'épuration légale.

-Nationalisation : Acquisition d'une entreprise par l'Etat qui en devient propriétaire.

-Sécurité sociale : Système public de protection sociale contre les risques liés à la précarité, à la maladie, et à la vieillesse.

-Référendum : Vote des citoyens qui doivent répondre par oui ou par non à une question.

-Constitution : Ensemble de lois qui définissent les droits fondamentaux des citoyens et fixent le fonctionnement du pouvoir politique.

-Assemblée constituante : Assemblée chargée de voter les lois et de rédiger une nouvelle constitution.

-Parlement : Les assemblées chargées de proposer et voter les lois : l'assemblée nationale et le sénat.

-Régime parlementaire : Régime politique dans lequel le pouvoir exécutif (Président et gouvernement) est soumis au Parlement.

-Etat providence : Moyens par lesquels l'Etat protège les personnes contre les risques liés à la maladie, à la précarité et à la vieillesse.